



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-299

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2020

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-11-16-001 - Arrêté modificatif de l'arrêté n° 2019-DOMS-CPARS-0150 relatif au calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets pour les projets autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2020 à 2021 (2 pages)

Page 3

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-11-16-001

Arrêté modificatif de l'arrêté n°
2019-DOMS-CPARS-0150 relatif au calendrier
prévisionnel pluriannuel des appels à projets pour les
projets autorisés par le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années
2020 à 2021

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Modificatif de l'arrêté n° 2019-DOMS-CPARS-0150 relatif au calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets pour les projets autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2020 à 2021

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et l'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Le calendrier prévisionnel pluriannuel pour les années 2020 à 2021 des appels à projets pour les projets autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est le suivant :

➤ **Années 2020-2021**

- Création de 4 places de Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) sur le département de Loir-et-Cher ;
- Création de 7 places de Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) sur le département de l'Indre-et-Loire ;
- Création de 3 ou 4 places de SAMSAH autisme sur le département du Cher ;
- Création de 6 plateformes de répit autisme, une par département de la région Centre-Val de Loire ;
- Création de 8 à 10 places de SAMSAH autisme sur les territoires du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher dans le cadre du dispositif Vivre et travailler autrement ;
- Création de 33 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) en 3 lots répartis comme suit :
 - 13 places sur l'Est du département du Loiret ;

- 14 places dont 5 places orientées « fin de vie » sur le département de l'Indre-et-Loire ;
- 6 places pour les sortants de prison sur le département de l'Indre ;
- Création de 12 places de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et de 8 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS) sur le territoire du Loiret ;
- Création d'un dispositif d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) « Un chez soi d'abord » pour une capacité de 55 places sur le territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent calendrier peut faire l'objet d'éventuelles observations auprès de l'autorité compétente.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2020
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT